

CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE

N° LNE-20155 rév. 3 du 27 Octobre 2014

Modifie le certificat 20155-2

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application** : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, arrêté du 31 décembre 2001 et décret n° 78-363 du 13 mars 1978 modifié, arrêté du 21 août 1980, arrêté du 17 février 1988 et arrêté du 13 février 2009.
- Délivré à** : AUTOMATISMES ET TECHNIQUES AVANCEES SA - 30 impasse du nid - ZA du Verdalaï
FRANCE - 13790 - PEYNIER
- Fabricant** : AUTOMATISMES ET TECHNIQUES AVANCEES SA - 30 impasse du Nid - Z.A. du Verdalaï - FRA
- 13790 - PEYNIER
- Concernant** : Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type INTEGRAL A VOYANTS ROUGES ET VERTS.
- Caractéristiques** : Les caractéristiques du dispositif sont présentées en annexe du présent certificat.
- Valable jusqu'au** : 06 Décembre 2020

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 6 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P133399-D2

Etabli le 27 Octobre 2014

Pour le Directeur Général



Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 3

Historique

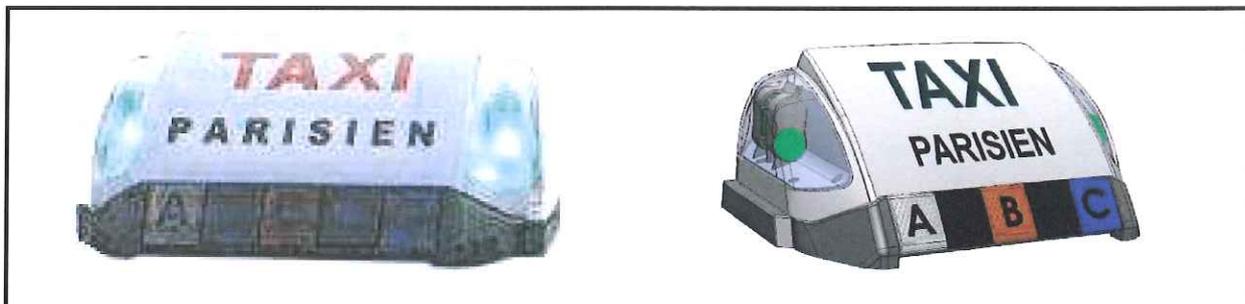
Numéro	Date	Révision	Objet
LNE-20155	07 Décembre 2010	0	Initial
LNE-20155	19 Décembre 2011	1	Complément : - Compatibilité avec d'autres taximètres autres que de marque ATA - Modification des caractéristiques des ampoules de tarifs
LNE-20155	13 Mars 2013	2	Annule et remplace : - Conditions particulières d'installation
LNE-20155	27 Octobre 2014	3*	- modification du paragraphe Interfaces et compatibilités

* Les modifications apportées sont identifiées dans le présent certificat par un trait vertical dans la marge gauche .

Description

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts est disponible en version 3 tarifs et en version 4 tarifs.

Version 3 tarifs



Version 4 tarifs



Les dimensions du dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts sont :

- largeur = 330 mm,
- hauteur = 130 mm,
- profondeur = 260 mm.

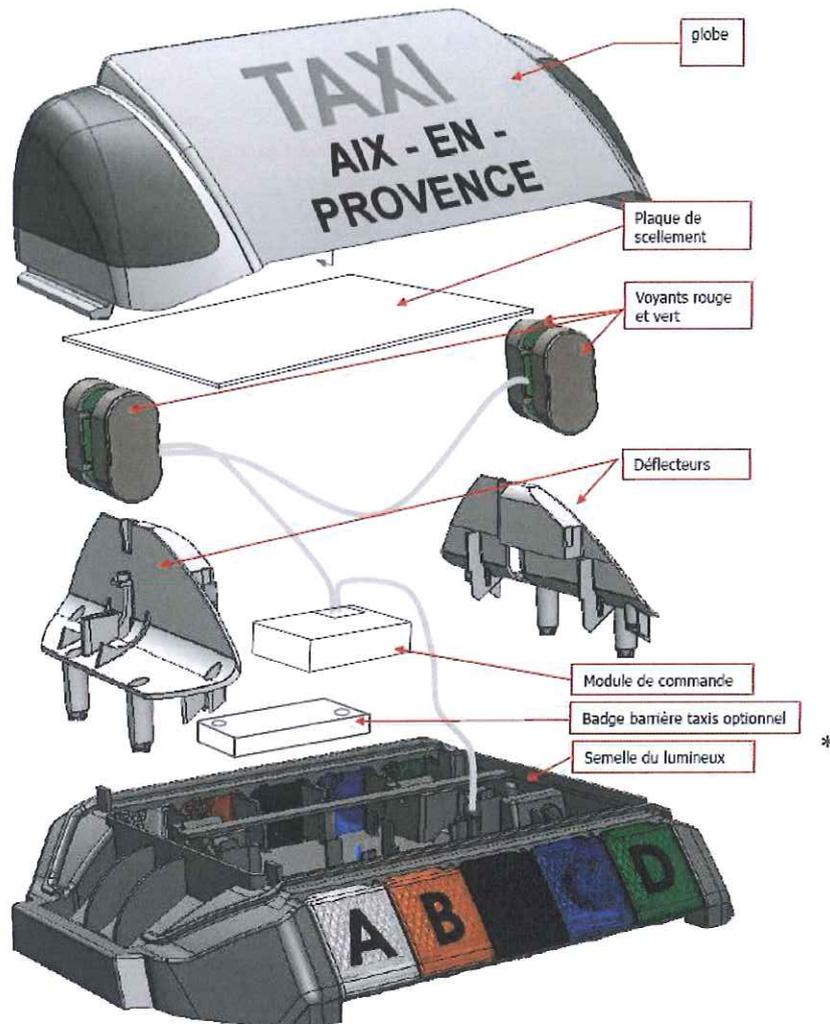
Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 3

Il est connecté au taximètre de deux manières possibles :

- En version fixe, avec un câble à gaine blindée,
- En version amovible, avec un câble à gaine souple, un connecteur et un module de sécurisation logicielle.

Caractéristiques

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts est constitué comme suit :



* Non couverts par le présent certificat.

Les caractéristiques des ampoules de tarifs (A, B, C, D) utilisables sont les suivantes :

- Tension nominale : 6 V – Puissance nominale : 2W
- Tension nominale : 6.3 V – Courant nominal : 250 mA.

Interfaces et compatibilités

La liste exhaustive des taximètres compatibles avec le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type Intégral à Voyants Rouges et Verts est communiquée par le fabricant ATA.

Pour certains taximètres un boîtier de raccordement spécifique est monté pour assurer la compatibilité avec le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type Intégral à Voyants Rouges et Verts

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 3

Conditions particulières de fabrication

- Contrôle périodique des lampes :

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts est compatible avec les taximètres qui effectuent un contrôle périodique des lampes. Ce contrôle périodique est une fonctionnalité du taximètre qui consiste à effectuer le test de chacune des lampes du dispositif répéteur lumineux.

Les durées de tests de lampes sont fixées à :

- 4 fois 30 ms espacées de 1 seconde pour le lumineux en version fixe environ toutes les 30 secondes,
- 1 fois 130 ms pour le lumineux en version amovible environ toutes les 35 secondes.

Lors de ces tests, les voyants rouges et verts ainsi que l'éclairage du globe central (fonctionnel en mode nuit) peuvent subir une extinction des durées précitées.

- Coloration du globe :

Les couleurs de globes peuvent être les suivantes :

- Blanc
- Jaune fluo
- Jaune citron
- Orange
- Bleu azur
- Bleu indigo
- Lavande
- Violine
- Pistache
- Marron
- Vert
- Vert pomme
- Rose
- Rouge

La zone du globe susceptible d'être d'une couleur autre que blanche en fonction des autorisations locales se limite strictement à celle qui est indiquée par le motif  du dessin ci-dessous :



Exemple :



Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 3

Conditions particulières d'installation

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts doit être positionné à l'avant du véhicule porteur, perpendiculairement au sens de la marche de ce dernier. Le câble d'alimentation doit sortir de l'arrière du répéteur lumineux de tarifs et longer la carrosserie côté conducteur.

En version amovible, le répéteur peut être ôté du véhicule, lorsque celui-ci n'est pas utilisé comme taxi. Il est alors déconnecté au niveau du connecteur prévu à cet effet placé dans le compartiment moteur.

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts est fixés sur le toit du véhicule par :

- Patins magnétiques,
- Ventouses dans le cas de toit en verres ou matière non ferreuse.

En cas de présence de barres de toit longitudinales, la visibilité des indications du répéteur doit être préservée et peut nécessiter l'installation d'un système de surélévation adapté.

Conditions particulières d'utilisation

Le remplacement des sources lumineuses (ampoules et voyants lumineux rouges et verts) peut être effectué par le chauffeur ou l'exploitant sans bris du scellement installateur qui se trouve sur la plaque de scellement.

Sécurisation et scellements

Le module de pilotage fonctionne sur la base d'un microcontrôleur dans lequel est chargé un logiciel de traitement de ses fonctions. Ce logiciel effectue un autocontrôle périodiquement basé sur la vérification du CRC du logiciel calculé au moment de sa création.

Ensuite, et au cours de la vie du module de pilotage, le logiciel et le CRC sont inchangés sous peine de déclenchement de défaut de CRC.

En cas de détection d'un défaut de CRC, le module de pilotage traite l'anomalie en la signalant au taximètre. En position LIBRE, le taximètre allume le pictogramme de défaut de lampe sur l'afficheur et empêche le passage de la position LIBRE à la position OCCUPE.

Dans le cas d'une installation avec boîtier de raccordement, pour le cas des taximètres autres que de marque A.T.A. mentionnés au paragraphe Interfaces et compatibilités, la détection d'un ou plusieurs défauts provoque le passage du logiciel en mode défaut.

Dans ce mode de fonctionnement, le boîtier de raccordement signale le problème au taximètre afin que celui-ci ne permette pas le passage de la position « libre » à la position « occupé ».

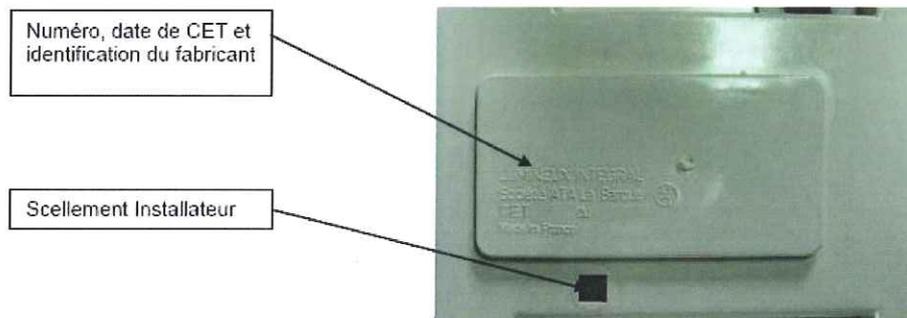
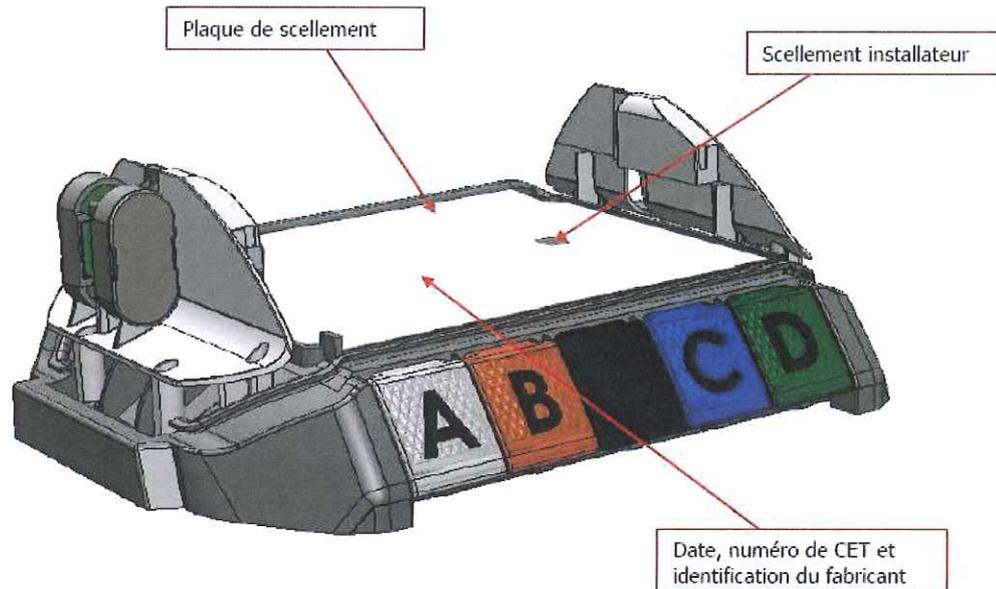
En cas de défaut nécessitant l'intervention d'un installateur, le déblocage s'effectue en brisant le scellement présent sur le boîtier de raccordement et en insérant une clé de déverrouillage sur un connecteur prévu à cet effet.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 3

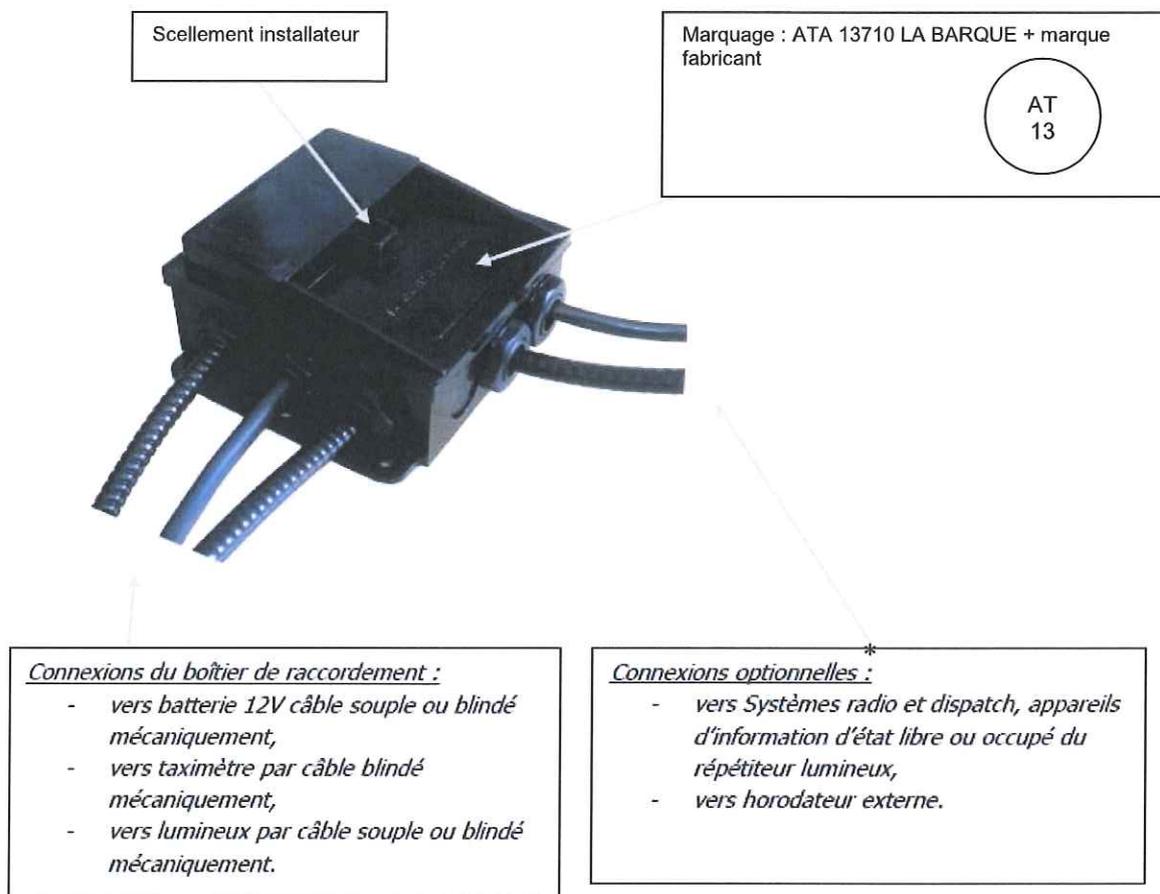
Marquages et inscriptions

Le numéro et la date du certificat initial et l'identification du fabricant sont gravés sur la plaque de scellement.

Le boîtier de raccordement est scellé par le scellement de l'installateur.



Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 3



* Non couvertes par le présent certificat.